

AUTORISATION D'INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) - ENCADRANT CHANTIER

Objectif de la formation

Organiser des travaux et intervenir à proximité des réseaux (sensibles ou non) en toute sécurité (à partir de la nouvelle réglementation Anti-endommagement)

Objectifs généraux

- Présentation globale de la réglementation
- Lecture des récépissés DICT
- Rôle de chaque intervenant et responsabilités
- Présentation du guide technique
- Les différents réseaux et risques afférents
- Prise en charge du chantier :
 - Lecture des affleurants
 - Analyse avec des récépissés DICT
 - Analyse du traçage réalisé
- Procédures de chantier :
 - Moyens humains et matériels en adéquation avec les travaux à réaliser
 - Règles de terrassement et de remblaiement suivant les prescriptions du guide technique (prescriptions et fiches de travail)
 - Conserver le marquage / piquetage
 - Procédure en cas de réseaux non identifiés et en cas d'endommagement des réseaux (rappels des différents points d'arrêt)
 - Recollement
- Q.C.M. A.I.P.R. du MEDDE

Publics concernés

Encadrant supervisant des travaux à proximité de réseaux

Capacités requises

Savoir lire et écrire

Méthodes

- Apports théoriques en salle
- Q.C.M. (1h)

Validation

- Attestation de réussite ou de non-réussite à l'examen par QCM
- Attestation de formation

Durée

1 jour - 7 heures